

Label ADEPS des Communes Sportives

1. Cadre de l'action de labellisation ADEPS des Communes Sportives

En octobre 2020, l'Adeps a lancé son appel à candidature « Label ADEPS Communes Sportives ». Alors qu'un rebond de la crise sanitaire débutait, celui-ci fut malgré tout un grand succès avec 128 candidatures pour ce label. Parmi celles-ci, 85 communes ont reçu un label 1 étoile, 2 étoiles ou 3 étoiles pour une durée de 3 ans.

L'appel à candidature « **Label ADEPS Communes Sportives** » 2022 est de nouveau ouvert à toutes les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est donc l'occasion pour toutes les communes ayant participé l'année dernière d'améliorer leur score et ainsi obtenir une première étoile ou une étoile supplémentaire. C'est également une opportunité pour toutes les nouvelles communes candidates de mettre en avant votre politique sportive.

Le présent appel à candidatures vise ainsi à promouvoir la visibilité de l'offre sportive proposée, en toute autonomie, par chaque commune à ses citoyens en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette visibilité sportive ne concerne pas celle des résultats des cercles sportifs locaux, mais concerne surtout la diversité de l'offre sportive mise à la disposition de tous les citoyens.

L'octroi du label ADEPS Commune Sportive attestera le niveau de qualité de l'offre sportive proposée sur le territoire communal. Il stimulera également le partage d'idées innovantes, source d'enrichissement collectif.

Par ailleurs, le label ADEPS entend mettre en valeur les initiatives communales permettant d'améliorer leur plan de mobilité douce (pistes cyclables, Ravel, ...).

2. Objectifs du label

L'action de labellisation ADEPS des Communes sportives se propose d'encourager les communes à s'auto-évaluer en leur proposant une grille de lecture simple et efficace, support de leur dossier de candidature.

Durant toute la procédure de labellisation, les Centres de Conseil du Sport Adeps seront disponibles pour apporter leur expertise en matière d'analyse des atouts et des faiblesses, mais aussi des opportunités ou des menaces touchant à la diversité de l'offre sportive communale.

Ce seul exercice permet déjà de s'inscrire dans un contexte évolutif d'auto-amélioration. Il peut en effet inspirer la mise en place de projets innovants en vue de développer la diversité de l'activité sportive dans chaque commune ou d'en améliorer les conditions d'accès ou de pratique.

Le but poursuivi est clairement de distinguer les communes qui mènent une politique de développement du sport :

- accessible à tous les citoyen·ne·s (hommes, femmes, enfants, aînés, personnes porteuses de handicap, personnes socialement isolées, ...)
- favorisant le recours à la mobilité douce pour un accès plus facile aux sites sportifs (du centre-ville ou du village au hall sportif par exemple)
- tout en valorisant leurs infrastructures sportives, tant intérieures qu'extérieures.

3. Plus-value de la labellisation ADEPS des Communes sportives

L'octroi du label ADEPS offrira une visibilité accrue à chaque commune ainsi distinguée.

Par ailleurs, le label aura un effet dynamisant pour la population communale : les citoyen·ne·s auront davantage conscience de bénéficier d'une offre sportive reconnue comme diversifiée et de qualité, accessible à tout un chacun.

L'octroi du label ADEPS pourrait du reste stimuler l'affiliation aux cercles sportifs locaux et optimiser l'utilisation des infrastructures sportives.

4. Mise en avant du Label ADEPS Communes Sportives

Suite à l'analyse de la grille d'évaluation et du dossier de candidature introduits par les communes, l'Adeps octroiera éventuellement un Label 1, 2 ou 3 étoiles.

Chaque label sera matérialisé par un panneau à placer à l'entrée de la commune (lieu de passage stratégique). Ce panneau portera la mention : "Commune Sportive reconnue par l'ADEPS + 1 ou 2 ou 3 étoiles".

Le label ADEPS sera accordé pour une durée de trois ans. Toutefois, un nouveau dossier de candidature pourra être introduit chaque année afin de décrocher une étoile supplémentaire.

5. Qui peut introduire une demande ?

Le « Label ADEPS Communes Sportives » est proposé aux Administrations communales de toutes les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6. Planification de l'action

L'appel à candidature « Label ADEPS Communes Sportives » pour l'année 2022 s'organise en quatre étapes :

- I. 1 octobre - 17 novembre 2021 : introduction de la demande de labellisation ADEPS par les communes via le formulaire en annexe I.
- II. Novembre – Décembre 2021 : information aux communes de la recevabilité ou non de leur demande et analyse des dossiers par les Centres de Conseil du Sport Adeps.
- III. Janvier 2022 – Février 2022 : délibération du jury pour l'octroi des différents labels ADEPS.
- IV. 1^{er} trimestre 2022 : communication de Madame la Ministre de l'octroi des labels ADEPS et livraison de la plaque aux communes lauréates.

7. Comment introduire sa candidature ?

La candidature pour l'octroi du label ADEPS doit être envoyée **signée en version PDF** par les communes via le formulaire de candidature (grille d'évaluation disponible sur le site <http://www.sport-adepts.be>) à l'adresse labeladepts@cfwb.be **pour le 17 novembre 2021** au plus tard. Aucune dérogation ne sera accordée en cas de dépassement de la date butoir.

Chaque commune sera informée de la bonne réception du formulaire de sa candidature par l'administration via un email de confirmation tenant lieu d'accusé de réception de son dossier.

8. Critères d'obtention du label ADEPS 1, 2 ou 3 étoiles

A. Critères de recevabilité

Plusieurs critères seront considérés pour la recevabilité du dossier :

- le respect de la date (le 17 novembre au plus tard) et de la forme d'introduction de la candidature (en format PDF et signé) ;
- le respect de la situation géographique de la commune (commune située sur le seul territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ;
- le respect de l'envoi par l'autorité compétente de l'Administration communale concernée.

L'Administration Générale du Sport se réserve le droit de solliciter toute pièce complémentaire jugée utile dans le cadre de l'examen du dossier. Tout au long de la période d'examen de la candidature (du 16 novembre à fin décembre 2021), l'opérateur demandeur doit être disponible pour accueillir une éventuelle visite sur place et/ou répondre à d'éventuelles questions et/ou demandes complémentaires.

B. Critères d'éligibilité

L'analyse des projets sera effectuée par une Commission composée de représentant-e-s de l'Administration Générale du Sport (AGS/Adeps) du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans un souci d'objectivité, les communes seront réparties en trois catégories :

- jusqu'à 10.000 habitants
- de 10.000 à 20.000 habitants
- + de 20.000 habitants.

L'attribution des étoiles s'effectuera sur la base de l'analyse de la grille d'évaluation et de l'argumentaire apporté par la commune aux différents items.

C. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation seront repris sous formes d'items regroupés en 5 grands thèmes :

1. la politique sportive
2. les activités sportives
3. la mise en avant des cercles sportifs (clubs, arbitres, bénévoles, ...)
4. les infrastructures sportives
5. la mobilité douce (activités pédestres et cyclo, ...)

9. Publicité

Les Administrations communales sont tenues de mentionner le contexte de leur candidature au « Label ADEPS Communes Sportives » et de son éventuel octroi par l'insertion des logos de l'Adeps et de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans leur communication ou sur leurs supports d'information à l'usage de leurs publics.

Les déclinaisons de ces logos sont à télécharger sur le site Internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles (A propos de la Fédération/Qui sommes-nous ?/Logos de la FW-B), à la page : <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=logos> .

Pour toute information complémentaire : labeladepts@cfwb.be ou via les Inspecteurs des Centres de Conseil du Sport Adeps :

CCS Bruxelles Inspecteur : Yvan LUYTEN Rue de Bourgogne 48 - 1190 Bruxelles Tel: 02/344 06 03 adepts.ccs.bxl@cfwb.be	CCS Brabant Wallon Inspecteur f.f.: Thierry BURY Rue du Bosquet 15A - 1435 Mont-Saint-Guibert 010/23 52 10 adepts.ccs.bw@cfwb.be
CCS Hainaut Est Zone Charleroi-Thuin-CUC Inspecteur : Thomas HENREAUX Allée des Sports, 12 – 6280 Loverval 071/27.06.40 adepts.ccs.charleroi@cfwb.be	CCS Hainaut Ouest Zone Wallonie picarde et Mons-Borinage Inspecteur : Olivier BONNIER Rue du Chemin de Fer 433 - 7000 Mons 065/55.54.32 adepts.ccs.mons@cfwb.be
CCS Namur Inspectrice : Anouk LILIEN Rue Lucien Namèche 12 - 5000 Namur 081/83 03 80 adepts.ccs.namur@cfwb.be	CCS Luxembourg Premier Gradué: Cédric PRIGNON Rue de l'Hydrion 106 - 6700 Arlon 063/21 31 80 adepts.ccs.arlon@cfwb.be
CCS Liège Inspecteur : Christian MUSICK Allée du Bol d'Air 13/1 - 4031 Angleur 04/364 14 40 adepts.ccs.liege@cfwb.be	